

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BATIMENT MULTISTOCKAGE sur la commune principale de l'AIOT 141 BOULEVARD EMILE DELMAS 17000 LA ROCHELLE.**

**La référence de votre dossier est A-3-LIPKOPWR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 16/06/2023 à 10h37 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **81317825800022**

Organisme : **ACTIONS DURABLES CONSEILS**

Fonction : **GERANT**

### Personne morale

N° SIRET **48538981100020**

Raison sociale **GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE**

Forme juridique **Établissement public national à caractère industriel ou commercial doté d'un comptable public**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**141 BOULEVARD LA ROCHELLE**

**17000 LA ROCHELLE**

### Signataire

Qualité : **PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

### Référent

### **3 - Description de l'installation**

Nom de l'installation : **BATIMENT MULTISTOCKAGE**

Description des activités :

**Pour honorer ces missions, Grand Port Maritime de LA ROCHELLE met à disposition par convention des capacités de stockages aux acteurs économiques du port. Aujourd'hui Grand Port Maritime de La Rochelle et ses acteurs constatent une demande de déchargement de navires qui ne peut être honorée par manque de capacité de stockage complémentaire. Pour répondre à cette croissance, la réflexion du Port se porte sur plusieurs solutions de stockage à court terme pour répondre aux pics de trafics des activités de trading. Pour répondre à cette demande, le Port Atlantique de LA ROCHELLE souhaite construire un bâtiment multi stockage capable de stocker sur des courtes durées en vrac, soit des céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, OU, soit des minéraux pulvérulents tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillerisés ou des déchets non dangereux inertes pulvérulents. Le Port a choisi la zone de la repentie, emplacement central permettant d'accéder à différents quais de déchargement des bateaux rapidement (quai du môle d'Escale, et quais de l'Anse saint Marc). Le bâtiment sera classé ICPE à déclaration aux rubriques 2160-1-b, 2515-2-b et 2616-2. Il n'y aura jamais de cohabitation entre des activités et stockages différents dans le bâtiment. La mise en place de panneaux photovoltaïque sur la toiture est prévue ultérieurement et fera l'objet d'une demande spécifique. C'est le Grand Port Maritime de LA ROCHELLE qui réalise la déclaration initiale ICPE. Ce sont les clients qui ensuite réaliseront les changements d'exploitant après signature de la convention de location.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### **4 - Localisation**

[Localisation de l'installation](#)

**ZONE DE LA REPENTIE**

**141 BOULEVARD EMILE DELMAS**

**17000 LA ROCHELLE**

X : 374668

Y : 6571994

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2160	2160-1-b	Silos et stockage de céréales, grains...	Volume stocké 14900 m3	DC	
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 340 kW	D	
2516	2516-2	Station de transit de produits minéraux pulvérulents	Capacité de transit 15000 m3	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Emissions de poussières diffuses lors de la manutention des matières premières d'origine végétales ou les minéraux, tamisage de minéraux, ou lors du nettoyage du bâtiment entre 2 activités de stockage différente.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

**Échappements des moteurs thermiques.**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets non dangereux : - 02 01 03 : poussières de céréales, tige et feuille de céréales, céréales. - 01 04 08 : déchets de graviers - 01 04 09 : déchets de sable et d'argile. - 01 04 10 : déchets de poudres minérales.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**- Extincteurs - RIA - Détection incendie et alarme - Barrière de confinement des eaux en cas d'incendie**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**MANDAT DEPOT DOSSIER ICPE.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN RAYON 100 m - FORMAT A3.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN RAYON 35 m - A2.pdf**